

[Text]

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, because we are a small committee it is difficult for members to give any assurances in advance they will be here on Monday—certainly before Monday evening—or on Friday. We are limited. The House is not sitting during the last week in February. Unless we decide to sit during that week, which I think would be pretty difficult, we are limited.

I repeat the suggestion I made the other day. I know it would mean an amendment to the motion we agreed to. I will not move it at the moment. Let us see what the members think. We still have a substantial number of very responsible, reputable groups that want to appear and make presentations. I would make a suggestion that we continue with the meetings and the hearing of witnesses as we have until the break.

• 1825

If that is agreeable to the members, then I think I would be agreeable to advance to doing the clause-by-clause discussion of the bill and any amendments which any member would want to make, with a limited time—in other words, say two or at the most three days, at which time we would report. That means that instead of reporting to the House by March 3, we would finish our business by about March 5.

The Chairman: Sure. What I understand Mr. Orlikow to be saying is that we hear witnesses to the break and we start clause by clause upon return. And any comment to—

Mr. Orlikow: Well, just let me add one . . . Mr. Chairman, if that is not agreeable to the committee then I would want us to end the hearing of witnesses two or three days before that deadline. In other words, we need two or three days for discussion of the bill, clause by clause.

The Chairman: Mr. White.

Mr. White: I would agree with Mr. Orlikow that we need two or three days. By way of the motion, there is provision for extending and having more hearings, as you mentioned, either Monday, Friday, or evenings. I would like to see us hear witnesses until say February 18, and that would leave us a day, the Thursday, for clause by clause. Perhaps that is . . . March 3, is that a Monday or Tuesday?

An hon. member: Tuesday.

Mr. White: Tuesday. We could take Monday, Tuesday with clause by clause, giving us three days.

Mrs. Tardif: On a point of order, I just—

[Translation]

M. Orlikow: Monsieur le président, nous sommes peu nombreux dans ce Comité, de sorte qu'il nous est difficile de vous garantir que nous serons toujours là le lundi—pas avant lundi soir—ou encore le vendredi. Nous sommes limités dans le temps. A moins de nous réunir la dernière semaine de février alors que la Chambre ne siège pas, ce qui me paraît difficile, nous aurons des problèmes de temps.

Je répète la suggestion que je vous ai faite l'autre jour. Je sais qu'elle suppose un amendement à la motion qui a déjà été adoptée. Je ne proposerai pas cet amendement pour l'instant. Je veux simplement avoir l'opinion des autres membres du Comité. Nous aurons certainement un grand nombre de groupes parfaitement responsables et parfaitement compétents qui voudront comparaître devant nous et nous présenter des mémoires. Je proposerais que nous poursuivions nos réunions avec des témoins comme nous le faisons maintenant jusqu'au congé.

Si les membres du comité étaient d'accord avec cette façon de procéder, je serais prêt à faciliter l'étude article par article du projet de loi, ainsi que l'étude des amendements que les membres du comité pourraient présenter, en fixant une limite à cette étape, par exemple deux ou trois jours, avant la présentation du rapport. Ce qui veut dire que, plutôt que de faire rapport à la Chambre le 3 mars, le comité terminerait ses travaux vers le 5 mars.

Le président: Je comprends très bien ce que M. Orlikow veut dire. Nous continuerions d'entendre les témoins jusqu'au congé et nous commencerions l'étude article par article à notre retour. Y a-t-il des observations . . .

M. Orlikow: Je voudrais simplement ajouter ceci, monsieur le président . . . évidemment, si le comité n'est pas d'accord, il faudrait que nous mettions fin à l'audition des témoins deux ou trois jours avant l'expiration du délai. En d'autres termes, il nous faudrait prévoir au moins deux ou trois jours pour l'étude article par article du projet de loi.

Le président: Monsieur White.

M. White: Je suis d'accord avec M. Orlikow sur le fait que nous avons besoin de deux ou trois jours à cette étape. Dans le cadre de la motion qui a été adoptée, il est possible de tenir un plus grand nombre de réunions, comme vous l'avez souligné, par exemple les lundis, les vendredis ou en soirée. Je proposerais, en ce qui me concerne, que nous entendions les témoins jusqu'au 18 février, ce qui nous laisserait encore une journée, le jeudi, pour l'étude article par article. Ce serait peut-être . . . le 3 mars est un lundi ou un mardi?

Une voix: Un mardi.

M. White: Un mardi. Nous pourrions ajouter le lundi et le mardi pour l'étude article par article, ce qui nous donnerait trois jours en tout.

Mme Tardif: J'invoque le Règlement, si vous le permettez . . .